

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUÉZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Annie VALO

Délibération n°2024-191

Membres en exercice : 69 Présents : 49

Absents : 20

Pouvoirs : 9

TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME ACQUISITION DES ACTIONS DE LA COMMUNE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Pléneuf-Val-André a repris sa compétence « promotion du tourisme dont création d'un office de tourisme ». Au courant de l'été 2024, Lamballe Terre & Mer et la commune de Pléneuf-Val-André ont échangé sur le souhait de la commune de céder ses actions de la Société Publique Locale (SPL) Lamballe Terre & Mer Tourisme.

Lamballe Terre & Mer a proposé un rachat de 32 actions pléneuviennes (valeur unitaire de 1 000 €) pour un euro. La commune de Pléneuf-Val-André a donné une suite favorable à la proposition de la Communauté d'agglomération. Le 12 septembre 2024, le Conseil municipal a validé la cession des 32 actions communales de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme à la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer pour un euro symbolique.

Vu :

- La délibération du Conseil municipal de Pléneuf-Val-André n°D093_2024 du 12 septembre 2024,
- Les statuts Société Publique Locale (SPL) Lamballe Terre & Mer Tourisme, notamment les articles 12.3 et 12.4,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le rachat des 32 actions de la Société Publique Locale Lamballe Terre & Mer Tourisme, propriétés de la commune de Pléneuf-Val-André, pour un euro,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

17 DEC. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

19 DEC. 2024

19 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale